



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS
du 21/03/2024

Le Conseil de faculté s'est réuni le 21/03/2024 à 11h07 dans la salle 18 du Palais Universitaire sous la présidence de Monsieur Kristensen, Doyen.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

Collège A : M. Arbo Alessandro, M. Hascher Xavier, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin, Mme Gattinger Katrin, Mme Jolly Geneviève

Collège B : M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, M. Lebray Sébastien, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume

Collège des personnels administratifs : Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine.

Collège des usagers étudiants : Mme Chapon Janna, M. Kopp Jean, Mme Seriket Amina, M. Viovi Hugo, M. Gaborit Lilian

Collège extérieur : Mme Nestour Flora, M. Roth Stéphane

Membres invités : M. Damour Christophe, Mme Mordo-Château Mélodie, M. Bianco Aurelio, M. Philizot Vivien

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du 18 janvier 2024
3. Informations du Doyen
4. Postes d'ATER 2024-2025
5. Composition des Comités de sélection
6. Convention avec la Haute Ecole d'Art et de Design (Genève)
7. Convention avec le Festival de Colmar
8. Divers

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 8 janvier 2024

Le PV du conseil de faculté du 08/01/24 est adopté à l'unanimité.

3. Informations du Doyen

Stefan Kristensen souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de composante, il explique le fonctionnement du Conseil et transmet les informations suivantes :

- Un pot de fin d'année est prévu le 25 juin à 11h devant l'entrée du Portique sous les arbres.
- Le changement de statut voté au mois d'octobre dernier pour créer un département de cinéma est passé au niveau la commission des règlements. Par ailleurs, à partir de Janvier 2025 un département de Design devrait être créé.
- Le CFMI qui fermera en aout 2025 : l'annonce a été faite le 19/01 par le Vice-président culture Monsieur Schneider et la Vice-présidente formation Madame Knaebel. A partir de 2025 une autre formation de musicien intervenant ouvrira au sein de la HEAR. La dernière année du DUMI se déroulera dans les bâtiments de la HEAR à Strasbourg.

Sébastien Lebray : Au niveau national les autres CFMI vont-ils continuer d'exister ?

Stefan Kristensen : Oui, à priori la décision concerne uniquement la DRAC Grand Est.

Sébastien Lebray : Autre remarque : il faudra faire attention à ce que la formation soit valorisée comme l'a été le DUMI jusqu'à présent.

Stefan Kristensen : c'est le rôle des groupes de travail qui vont être pilotés par la DRAC.

Sébastien Lebray : comme la formation est transmise à la HEAR, le recrutement impliquera-t-il de suivre en amont des formations au sein de la HEAR et de passer par un concours ?

Stefan Kristensen : ce sera au groupe de travail de déterminer ces éléments.

- Le 25 avril 2024 à 8h30-10h00 : convocation de la commission pédagogique de la Faculté (responsables de mentions, parcours et années) à l'occasion de la venue de la VP Formation Madame Knaebel qui indiquera la procédure de mise en place de l'APC pour la rentrée.

Guillaume Sintès : les MECC doivent-elles être votées lors du prochain conseil ?

Stefan Kristensen : Oui.

4. Postes d'ATER 2024-2025

Ce sont les postes ministériels qui ne sont pas sur des vacances de PR ou MCF. L'un est dédié au Design, l'un au Cinéma et le dernier aux Arts sur spectacle. L'objectif est de faire profiter la relève locale de ces postes, ils sont en principe conçus pour des personnes en fin de thèse.

Procédure : affichage du poste puis réunion du comité d'experts scientifiques dans lequel siègent 3 MCF et 3 PR suivi d'un vote en Conseil de faculté.

Guillaume Sintès : est-ce parce que Madame Crinon était déjà ATER qu'elle est la seule classée ?

Vivien Philizot : Non, c'est un choix du comité.

Katrin Gattinger : y aura-t-il un remplacement PRCE pour le poste ATER qui était auparavant en Arts plastiques ?

Stefan Kristensen : 2 postes sur 3 étaient supposés être attribués aux domaines où il y avait les meilleurs viviers.

Katrin Gattinger : Habituellement il y avait un poste d'ATER en Arts plastiques, qu'est ce qui va être mis en place pour assurer les enseignements ?

Stefan Kristensen : une solution sera proposée de manière à ce que les besoins en enseignement soient pourvus.

Vivien Philizot : il faut voir l'équilibre à l'échelle des supports, un poste de PRCE est prévu.

Stefan Kristensen propose un seul vote sur les propositions de classement pour les trois postes d'ATER.
Vote : le Conseil de Faculté approuve à l'unanimité.

5. Composition des Comités de sélection (PR en cinéma)

Ouverture d'un concours en juin. Monsieur Thomas a été chargé de composer le COS.

Vote : approbation du COS à l'unanimité.

6. Convention avec la Haute Ecole d'Art et de Design (Genève)

Convention soumise à la recherche mais qui concerne également la formation. Rencontre d'une délégation à l'automne 2022. L'objectif est d'offrir par concours un poste d'assistant à la HEAD et de permettre au lauréat de développer sa thèse en Arts plastiques, Design ou Cinéma.

Guillaume Sintès : Pourquoi la Head-a-t-elle choisi l'Université de Strasbourg ?

Stefan Kristensen : il n'y a pas de possibilité de thèse en Arts plastiques, Design et Cinéma en Suisse d'où ce choix.

Katrin Gattinger : le directeur de l'école était à Strasbourg longtemps avant d'être en Genève, il connaît donc bien l'Université.

[Départ de Madame Chapon et Monsieur Gaborit à 11h45. Madame Chapon donne pouvoir à Monsieur Kopp.]

Guillaume Sintès : La prise en charge des frais de transport est-elle prévue pour les autres doctorants de l'ACCRA hors convention ?

Xavier Hascher : tous les doctorants de l'ACCRA peuvent faire une demande pour participer à des séminaires par exemple.

Guillaumes Sintès : N'y-a-t-il pas de risque de rupture d'égalité puisque la convention prévoit que les frais de déplacement liés aux cours soient aussi pris en charge ?

Christophe Damour : c'est une convention qui concerne une seule personne qui aura un statut particulier sous la forme d'une cotutelle.

Guillaume Sintès : y a-t-il d'autres doctorants en cotutelle ?

Vivien Philizot : cela dépend de la convention et des contrats, dans le cas présent la prise en charge se fait dans le cadre de son contrat et pas spécifiquement de son doctorat.

Guillaume Sintès : y a-t-il un plafond ?

Stefan Kristensen : il n'y a pas de plafond précisé.

Vote : 20 voix pour et 1 abstention

7. Convention avec le Festival de Colmar

C'est un partenariat amené par Christophe Damour et qui concerne la ville de Colmar. Ce festival est un évènement pris en charge par la ville de Colmar. L'objectif est d'officialiser le lien entre cet évènement et la Faculté des arts de manière à permettre la participation d'enseignants. Le festival est gratuit et les étudiants pourront assister à l'évènement. Une promotion de l'évènement est prévue par l'Unistra. Cette convention ouvre également la possibilité que des étudiants puissent faire des stages dans le cadre du festival.

Hugo Viovi : Les étudiants sont excusés des cours pour participer au festival ?

Christophe Damour : Non, la règle est que les cours prévalent sur les stages, cela ne pourra concerner que certains étudiants qui sont libres sur les périodes concernées. Un aménagement distanciel / présentiel peut être envisagé.

Guillaume Sintès : pourquoi les conventions doivent-elles maintenant être présentées au Conseil de Faculté ?

Stefan Kristensen : toutes les conventions doivent être présentées au Conseil de Faculté, la procédure n'a pas changé.

Vote : approbation à l'unanimité

8. Divers

Le doyen précise que le prochain Conseil aura lieu le 18 avril au Portique.

Le Conseil de Faculté est clôturé à 11h59.

Strasbourg le 21/03/2024



Stefan Kristensen
Doyen de la Faculté des arts